

Si la demande intervient **avant le 4 juin 2021**, le remboursement est accordé.  
Passé ce délai, un remboursement partiel pourra être accordé **uniquement** pour des raisons médicales et sur présentation de justificatifs.

**Pendant le séjour** : si votre enfant devait revenir pour des raisons médicales avant la fin du séjour, un remboursement partiel peut être effectué.

Si votre enfant est exclu du séjour pour des raisons disciplinaires, **les frais de rapatriement seront à la charge de la famille et aucun remboursement ne sera accordé.**

#### INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR

Au mois de juin, l'organisateur du séjour vous transmettra tous les documents nécessaires. Une réunion d'information sur le séjour sera également organisée à votre intention. Le départ et le retour s'effectueront à Guyancourt, sur le parking du collège Paul-Éluard, 2 rue des Gravieres (Arrêt de bus Paul-Éluard ligne 439, 465 ou 468).

#### PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES – 2021

Le coût du séjour pour les habitants s'établit en fonction des revenus et de la composition des familles. Vous trouverez ci-dessous votre participation financière selon votre quotient, sachant que **le coût réel du séjour s'élève à 830 €**. Pour estimer votre tranche de quotient, vous pouvez vous rendre sur le site de la Ville [www.ville-guyancourt.fr](http://www.ville-guyancourt.fr). Vous pouvez également faire calculer votre quotient, sauf si celui-ci a déjà été établi pour la restauration scolaire et les services périscolaires, en contactant le service Régie des Recettes au 01 30 48 33 33 ou [contact@ville-guyancourt.fr](mailto:contact@ville-guyancourt.fr)

QUOTIENT	Montant pris en charge par la Ville	Participation des usagers
A	664 €	166 €
B	605,90 €	224,10 €
C	547,80 €	282,20 €
D	489,70 €	340,30 €
E	431,60 €	398,40 €
F	373,50 €	456,50 €
G	315,40 €	514,60 €
H	257,30 €	572,70 €
I	199,20 €	630,80 €

Un minimum de 40 % du tarif reste à la charge des usagers.

Disposition particulière : en présence d'une personne handicapée au sein du foyer (handicap supérieur ou égal à 50 %), il sera pris en compte le quotient immédiatement inférieur à celui issu du calcul mentionné dans les tableaux. Les usagers ne souhaitant pas communiquer leurs revenus seront facturés au tarif maximum.

#### 2<sup>e</sup> enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

#### 3<sup>e</sup> enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Je soussigné(e) Mme ou M. ....  
souhaite inscrire mon (mes) enfant(s) au centre de vacances 2021 et déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

DATE :

SIGNATURE :

**ATTENTION : bien tenir compte de l'âge de l'enfant (né entre 2010 et 2014 inclus).**

# Centre de vacances



## ÉTÉ 2021

*L'été est l'occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles activités et de faire de nouvelles rencontres.*

*Ces raisons font qu'à Guyancourt, nous considérons cette période comme un formidable moment d'éducation et d'épanouissement. Aussi, du 17 au 28 juillet, nous vous proposons un séjour en Charente-Maritime à destination des jeunes Guyancourtois de 6 à 11 ans, durant lequel ils pourront profiter d'activités sportives et culturelles.*

*Afin de respecter ses engagements pour la solidarité et que chacun puisse en profiter, la municipalité applique la grille des quotients familiaux dans le calcul du prix du séjour.*

*N'hésitez pas à vous rapprocher des équipes du service périscolaire qui pourront, si vous le souhaitez, vous apporter des informations complémentaires.*

**François Morton**  
Maire de Guyancourt  
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

# CÔTE DE BEAUTÉ (Charente-Maritime)

« Charente bien ! »

6/11 ans (enfants nés en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014).

Du samedi 17 juillet au mercredi 28 juillet 2021 (12 jours)

Située en bordure de l'océan Atlantique, à 40 kms de La Rochelle, St-Nazaire-sur-Charente est une commune du département de la Charente Maritime réputé pour ses plages, ses côtes, son climat et son ensoleillement. À deux pas de l'océan, le centre d'hébergement « La Fontaine Lupin » est une merveille de confort et de possibilités pédagogiques, de loisirs et de découvertes ludiques.

Implanté dans un parc de 3000 m<sup>2</sup> avec vue sur l'estuaire, le centre de vacances est entièrement clos et comprend de nombreux équipements sportifs : deux piscines hors sol, de vastes espaces verts, des terrains multisports (tennis, volley...).

Les enfants sont hébergés dans une maison principale sur 2 étages et disposent d'un restaurant avec une terrasse extérieure, de 24 chambres spacieuses et confortables d'une capacité de 3 à 6 lits avec des sanitaires complets dans chaque chambre (douche, WC et lavabo).

Le centre de vacances comprend également un bâtiment de jeux de 100 m<sup>2</sup> avec baby foot, 2 salles d'activités polyvalentes, ainsi qu'un bâtiment annexe « La Voilerie » avec une scène, des éclairages et une sono, idéal pour l'organisation d'événements festifs et de veillées.

**Les activités nautiques à Port-des-Barques** (à 2,5 kms du centre – transport en car grand tourisme)

**Pour les enfants titulaires du test nautique :**

- 2 séances d'une demi-journée de voile sur différentes embarcations (planche à voile, optimist, pico, catamaran, dériveur collectif et fillao).
- 1 séance d'une demi-journée de kayak de mer.

**Documents obligatoires à fournir : photocopie du test préalable aux activités aquatiques et nautiques - (test réalisable en piscine).**

**Les enfants non-titulaires du test nautique pourront participer à des séances de bubble foot, de kart à pédales, ou d'accrobranche.**

**Autres activités et sorties (pour tous les âges)**

Visite de l'aquarium de La Rochelle, découverte de l'île Madame, croisière en bateau, visite de l'écomusée de Port-des-Barques, une demi-journée de pêche au carrelet. Et au centre : golf, tir à l'arc, palet breton, piscine, ainsi que des journées olympiades et des découvertes multisports.

**Tous les jours et en dehors des activités dominantes sportives et culturelles**

Jeux d'intérieur et de plein air

Découverte du milieu marin, de la faune et de la flore, balades

Activités manuelles (fabrication de décors, de déguisements, d'objets)

Activités artistiques (expression corporelle, danses, chants, en vue de préparer la soirée spectacle de fin de séjour)

**Tous les soirs, selon la fatigue des enfants, des veillées calmes ou plus actives seront organisées.**

**Les repas des enfants sont cuisinés sur place en privilégiant les produits locaux frais et de saison.**

**Le transport s'effectue au départ de Guyancourt en car de grand tourisme jusqu'à la gare TGV puis en car jusqu'au centre de vacances.**



## COMMENT S'INSCRIRE ?

### 1) LA PRÉ-INSCRIPTION

Vous pouvez effectuer la préinscription de votre (vos) enfant(s) de préférence en ligne sur [www.ville-guyancourt.fr](http://www.ville-guyancourt.fr) Rubrique Péricolaire (plus rapide) ou bien compléter la feuille de pré-inscription ci-jointe et la renvoyer à l'Hôtel de Ville à la Direction de l'Éducation **au plus tard le vendredi 7 mai 2021**.

Des listes de pré-inscrits seront alors constituées. Elles prennent en compte trois priorités :

- 1) les enfants qui habitent Guyancourt ;
- 2) l'ordre d'arrivée des demandes de préinscription car le nombre de places est limité ;
- 3) au cas où le séjour serait très demandé, les enfants qui ne sont pas partis l'été précédent seront prioritaires.

### 2) L'INSCRIPTION

**La période d'inscription** (pour les familles ayant effectué une pré-inscription) se déroulera **du mercredi 26 mai au samedi 29 mai 2021**. Des places peuvent être disponibles après ce délai, se renseigner directement auprès du service Péricolaire au 01 30 48 33 41.

Vous recevrez un courrier vous invitant à effectuer votre inscription définitive à la Régie des Recettes. Votre place est réservée jusqu'au **samedi 29 mai 2021**. Passé ce délai, votre place ne sera plus réservée. L'inscription peut s'effectuer par correspondance, (cachet de la poste faisant foi) en libellant votre chèque à l'ordre du régisseur de la Régie Unique des Recettes.

Pour l'inscription, il vous est demandé de verser un minimum de 40 % du montant du séjour.

**Le solde devra impérativement être réglé avant le départ de votre enfant au plus tard le jeudi 8 juillet 2021.**

Votre participation financière est calculée sur la base de votre quotient familial, établi en fonction de vos ressources lors de l'inscription. La Ville de Guyancourt prend en charge de 24 % à 80 % du coût du séjour. Il vous est possible également de régler votre prestation en plusieurs mensualités. Dans ce cas vous devrez vous présenter directement à la Régie des Recettes pour établir un échéancier.

### 3) APRÈS L'INSCRIPTION

**EN CAS D'ANNULATION ou de RETOUR EN COURS DE SÉJOUR :**

**Avant le départ :** pour toutes demandes de désistement, la famille doit transmettre un courrier au service Régie des Recettes à l'attention de Monsieur le Maire. →

## FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

**À compléter de préférence en ligne sur [www.ville-guyancourt.fr](http://www.ville-guyancourt.fr) Rubrique Péricolaire ou à envoyer à la Direction de l'Éducation, Hôtel de Ville de Guyancourt jusqu'au vendredi 7 mai 2021 inclus.**

**Père, Mère, Tuteur :**

Nom : ..... Prénom : .....

Code Famille : .....

Adresse : .....

Adresse mail : .....

Tél. domicile :                      Tél. professionnel :

**1<sup>er</sup> enfant**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

**Attention, compléter au dos** →